



COMMENT DEVENIR ARBITRE ?



La démarche est très simple !

Il suffit de prendre contact avec **Bruno Jacquemart référent arbitre du club au 06 45 45 27 45** et de lui dire simplement que vous désirez devenir arbitre. Il vous conseillera et vous aidera dans les démarches à effectuer.

La commission des Arbitres vous adressera ensuite un dossier complet ainsi que le livre des lois du jeu qu'il vous faudra bouquiner afin de passer l'examen pratique, qui se compose de petites questions concernant les règles de bases.

Mais ne vous inquiétez pas, le district organise des séances afin de vous préparer à cet examen à la portée de tous.

Une fois cet examen théorique passé et obtenu, vous serez contrôlé sur un match (que l'on appelle "examen pratique"), afin de voir si vous savez appliquer ce que vous avez appris.

Dans 90% des cas, l'examen pratique est réussi, inutile donc de stresser!

Vous voilà maintenant arbitre Officiel.

Vous serez dirigés par la Commission d'Arbitrage du District qui vous désignera sur les différents matchs et vous aidera tout au long de votre apprentissage.

Il vous faudra maintenant engranger de l'expérience afin de grimper les échelons et pourquoi pas évoluer jusqu'au niveau National ...

Questions-Réponses :

- **Mais y-a-t-il des âges limites ?**

En effet, il faut avoir 13 ans minimum et ne pas encore avoir atteint la limite d'âge de 45 ans. Cette limite d'âge tend à s'allonger. Plus tôt on commence l'arbitrage plus on peut espérer monter les échelons et donc arbitrer à un haut niveau.

- **L'arbitrage, c'est uniquement un sport d'homme ?**

Pas du tout, de plus en plus de femmes deviennent arbitre et prennent de l'importance et c'est tant mieux! Elles apportent un équilibre, une tendresse et une réelle force à l'arbitrage et aux matchs de football.

- **Un arbitre est une personne seule ?**

Quand une personne devient arbitre, elle choisit ou non d'appartenir à un club !

Si elle signe pour un club, elle y est membre à part entière au même titre qu'un joueur de ce club. A l'intérieur de ce club elle est aidée de l'arbitre référent du club.

Par contre, elle peut désirer ne pas signer pour un club. C'est alors un "arbitre indépendant" qui n'a pas de club d'appartenance. Ce n'est pas pour autant que cette personne est seule puisqu'il y a diverses associations d'arbitres comme l'UNAF, qui est la plus connue.

- **Quelle est la différence entre un arbitre Officiel et un arbitre non-Officiel ?**

La différence vient du fait qu'un arbitre Officiel est un arbitre ayant obtenu son examen théorique et pratique d'arbitre et est officiellement désigné par la Commission des Arbitres alors qu'un arbitre non-Officiel n'a pas obtenu ce diplôme d'arbitre.

Il existe également les Arbitres Auxiliaires qui ne sont pas désignés par le District mais qui peuvent arbitrer les équipes du club et sont prioritaires pour arbitrer une rencontre dans le cas où il n'y a pas d'arbitre officiel.

Cependant, lors d'un match, que l'arbitre soit officiel ou non, il doit être respecté comme tel.

- **Suis-je protégé ?**

Les délégués du club recevant sont responsables de la protection de l'arbitre.

Depuis le 1er Janvier 2007, les arbitres sont maintenant considérés comme chargés d'une mission de service public (articles Code Pénal) et les atteintes dont ils peuvent être victimes sont réprimées par les peines prévues par ces articles.